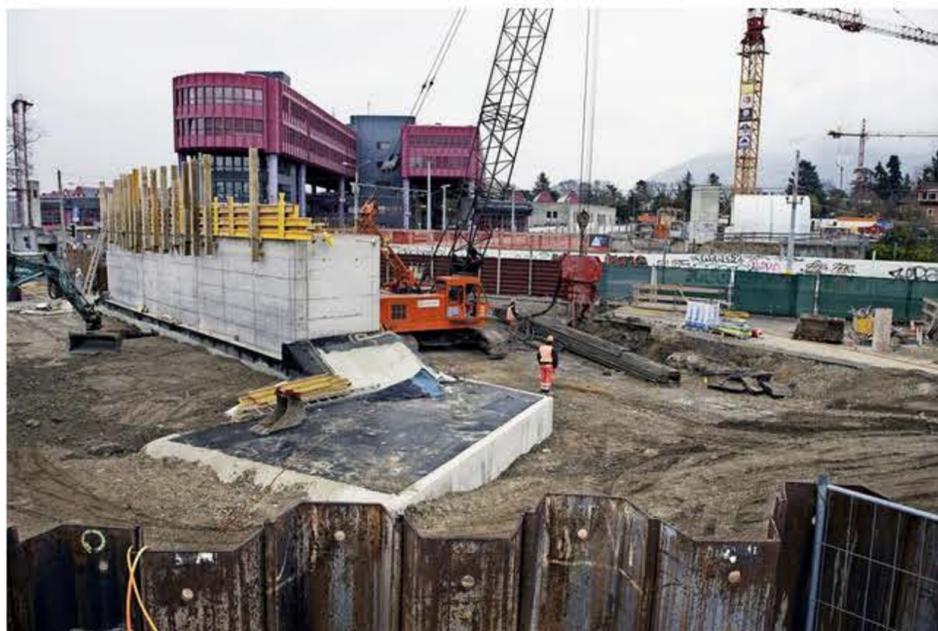


Des riverains du CEVA traduisent Berne en justice

Transports Pour les plaignants, la Confédération fait traîner l'instruction de leur plainte sur les travaux de nuit. Ils dénoncent un déni de justice.



Par **Antoine Grosjean**

26.03.2015

Commentaires 13

Partager 93

Mail 5

Tweet 1

Signaler une erreur

Vous voulez communiquer un [renseignement](#) ou vous avez repéré une [erreur](#)?

Des voisins du chantier du CEVA, plus précisément du tunnel de Pinchat, traînent la Confédération devant les juges. Excédés par les travaux de nuit et à bout de patience, ils ont fait recours en février au Tribunal administratif fédéral, pour déni de justice. Les plaignants reprochent à l'Office fédéral des transports (OFT) d'instruire trop lentement leur plainte déposée en juin 2014 et qui exige des mesures urgentes de la direction du CEVA. Celle-ci est accusée de ne pas respecter les normes légales sur le bruit des chantiers.

«Nous voulons dormir»

Les habitants du quartier de la Chapelle, à Lancy, n'en peuvent plus. Depuis mars 2014, les foreuses sont entrées en action sous leurs maisons pour le percement du tunnel de Pinchat. A cet endroit, le plafond de l'ouvrage se trouve seulement à dix mètres sous la surface, et le bruit des foreuses se propage donc dans les habitations. Des nuisances insupportables pour les riverains lorsque les travaux ont lieu de nuit, ce qui arrive fréquemment depuis novembre. «Nous ne nous opposons pas à la construction du CEVA, mais nous voulons juste pouvoir dormir», lance le président de l'Association pour la sauvegarde du site de la Chapelle (ASSC), Fabio Heer.

La Tribune de Genève l'a constaté chez les habitants: le bruit est comparable à celui d'un voisin qui ferait un trou à la perceuse dans un mur contigu. «Il est impossible de fermer l'œil avec un tel bruit, et cela peut durer jusqu'à vingt heures d'affilée! tonne un riverain. Nos enfants manquent de sommeil et s'endorment à l'école.» Selon l'ASSC, qui tient un calendrier des nuisances, celles-ci s'enchaînent parfois plusieurs nuits de suite, et les sonomètres installés dans certaines habitations par le maître d'ouvrage indiquent des niveaux sonores dépassant souvent les 60 décibels. Les habitants de la Chapelle ont proposé à la direction du CEVA, ainsi qu'au conseiller d'Etat en charge des Transports, Luc Barthassat, de venir dormir chez eux pour se rendre compte. Leur invitation est restée lettre morte.

L'an passé, une pétition a été adressée au Grand Conseil (qui l'a renvoyée au Conseil d'Etat en janvier dernier). Puis, en juin, une plainte a été déposée à l'OFT. «La directive fédérale sur le bruit des chantiers ne fixe pas de limite à l'intensité sonore admissible, mais elle est très claire sur le fait que les travaux très bruyants ne peuvent pas avoir lieu de nuit», rappelle Fabio Heer. De leur côté, les responsables du CEVA estiment que cette directive ne s'applique pas à ce chantier: «Elle ne traite pas du son solidien (ndlr: qui se propage par le sol) mais des bruits aériens. Ainsi, nous respectons toutes les lois et normes en vigueur, affirme la chargée de communication du CEVA, Caroline Monod. Arrêter les travaux de nuit retarderait le chantier de plusieurs mois et augmenterait les coûts.» La direction du CEVA a toutefois fini par accepter de reloger des riverains à l'hôtel les nuits de forage, dans les situations exceptionnelles et au cas par cas.

Comme l'OFT n'a toujours pas tranché sur le fond, l'association et une trentaine de ménages ont décidé de saisir la justice. Tant que la procédure sera en cours, l'OFT ne fera aucun commentaire. Quant au département de Luc Barthassat, il renvoie au CEVA pour toute question.

L'enjeu dépasse le chantier

Les plaignants ont l'impression que tout est fait pour ralentir la procédure, afin de jouer la montre jusqu'à ce que le chantier se soit déplacé plus loin. Mais pour eux, l'enjeu dépasse le bruit des travaux, qui s'achèveront tôt ou tard. «Nous pensons que la direction du CEVA refuse de traiter le problème des nuisances du chantier car cela met en évidence le fait que le terrain transmet très bien le bruit et donc que des mesures devront être prises contre celui des trains, soupçonne Fabio Heer. Or, ces mesures ont un coût et il n'y a pas assez d'argent pour protéger tous les riverains le long du tracé du CEVA.» En effet, si les habitants de Champel ont obtenu la garantie qu'un dispositif sera mis en place pour atténuer le bruit des trains, ceux de la Chapelle ne devraient pas avoir droit aux mêmes égards (*lire ci-contre*). (TDG)

(Créé: 25.03.2015, 18h32)

Mots-clés

Luc Barthassat
Construction du CEVA
CFF

Vidéo



Deux poids, deux mesures?

Les habitants du quartier de la Chapelle en sont convaincus: il y a deux poids, deux mesures dans la manière de traiter les riverains du CEVA. A Champel, où se construit l'autre tunnel du projet, les habitants se sont aussi plaints des nuisances. Finalement, ils ont obtenu la garantie que la mesure dite «confort» serait mise en place pour atténuer le bruit des futurs trains. En gros, il s'agit de mettre les rails sur des sortes d'amortisseurs qui absorbent les vibrations. Avant l'installation des rails, un camion vibreur simule le passage des trains dans les tunnels, y compris à la Chapelle, afin de mesurer l'impact en surface. Mais un courrier des CFF, daté de février, ne laisse planer aucun doute: au nom de l'indice «coût-utilité», les mesures de protection contre le bruit seront d'une catégorie supérieure à Champel, puisqu'il y a beaucoup plus d'habitants concernés qu'à la Chapelle.